## EXEMPLE.

	SINGULIER.		PLURIEL.		
N. V.	Dies,	Jour.	N. Ac. V.	Di-es.	Jours.
G. D.	Di-ei.		Gén.	Di-erum.	
Ac.	Di-em.		Gén. D. Abl.	Di-ebus.	
Ab.	Di-e.				

Ainsi se déclinent les noms dont le génitif singulier est en ei: comme res, rei, chose; species, speciei, apparence.

RÈGLE DES NOMS OU DE LA RESTRICTION.

La restriction est un mot que l'on joint à un autre pour en restreindre la signification, qui sans cela serait trop générale.

On connaît la restriction par la question, quelle espèce de, mise devant le mot dont on veut savoir si la signification est restreinte. Ainsi dans cet exemple, la lumière du soleil, on demande quelle espèce de lumière? on répond du soleil: du soleil est la restriction du nom commun lumière, qui alors ne peut plus être pris pour toute espèce de lumière.

Règle.—Tout nom qui restreint la signification d'un autre, se met en latin au génitif. La lumière du soleil, lumen solis. Les fleurs des jardins, flores hortorum. Les avantages le la diligence d'un écolier, commoda diligentiæ discipuli.

Remarque.—Dc, du, des, de la, et de plus un, une, quand ils ne servent pas à compter, ne s'expriment pas en latin. Ainsi l'on dit: du fromage, caseus; des bouquets, serta; de la phuie, pluvia; un soulier, calceus; une poule, gallina.

## SECONDE ESPÈCE DE MOTS.

## L'ADJECTIF.

L'Adjectif est un mot que l'on ajoute au nom pour marquer la qualité ou la quantité des personnes ou des choses.